

Montréal, le 28 septembre 2017

Par dépôt électronique (SDÉ)

À: Tous les participants

Objet: Demande d'approbation d'un programme pour la conversion à

l'électricité des équipements fonctionnant au mazout ou au propane dans

les marchés commercial, institutionnel et industriel

Dossier de la Régie : R-4000-2017

Mesdames, Messieurs,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance des correspondances déposées dans le présent dossier depuis sa décision D-2017-108 qui convoquait les participants à une audience le vendredi 29 septembre 2017 à ses bureaux.

À la suite des préoccupations émises par l'AQUIP et de la proposition d'Hydro-Québec Distribution (le Distributeur) de déposer sa preuve par écrit d'ici mardi 3 octobre 2017 à 16 h 30, la Régie annule l'audience prévue le vendredi 29 septembre 2017. Elle émettra un nouveau calendrier procédural après réception de la preuve du Distributeur.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

*Pierre Méthé pour*Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

Télécopieur : 514 873-2070 www.regie-energie.qc.ca